

## ANALYSE

### Les objectifs de productivité du travail et d'emploi prônés par la Stratégie de Lisbonne : quelques éléments de constat à partir d'une comparaison États-Unis, Royaume-Uni, Danemark et France

Le sommet européen de printemps des 8 et 9 mars 2007 a souligné l'impact positif de la Stratégie de Lisbonne, recentrée en 2005, sur les performances économiques européennes. Toutefois parmi celles-ci, si l'emploi s'est effectivement amélioré, croissant au rythme de 1,1 % par an au cours de la dernière décennie, le rebond espéré de la productivité du travail n'a pas eu lieu. Ce constat justifie plus que jamais les efforts déployés pour soutenir l'investissement en capital humain, la recherche, l'innovation et pour améliorer le fonctionnement des marchés.

Une croissance élevée de la productivité du travail est, en effet, un des objectifs majeurs poursuivis dans le cadre de la Stratégie de Lisbonne<sup>1</sup>. La cible de 3 % de croissance du PIB affichée à long terme nécessiterait ainsi en principe un rythme de productivité horaire du travail supérieur à 2,5 % compte tenu des évolutions démographiques prévisibles<sup>2</sup>. Or la productivité horaire du travail de l'UE-15 a crû au rythme annuel de 1,4 % sur la période 1995-2005 contre 2,2 % au cours de la décennie précédente.

Quelle est la portée de ce ralentissement ? Témoigne-t-il nécessairement d'une panne d'innovation préjudiciable à terme à la croissance et à l'emploi ? Dans une étude récente<sup>3</sup>, l'OCDE constate que mobilisation de la main-d'œuvre et croissance de la productivité du travail peuvent être corrélées négativement et met en garde contre la pertinence d'un objectif de productivité du travail comme seule mesure du succès de réformes structurelles<sup>4</sup>. La présente note s'attache à décrire les dynamiques d'emploi et de productivité du travail en France, au Danemark, au Royaume-Uni et aux États-Unis. Plusieurs schémas de croissance semblent coexister et les pays accommodent de façon très différenciée la séquence innovation-productivité-croissance même si l'observation tend à montrer qu'aucun pays n'échappe totalement, au moins à certaines périodes, à la question de la conciliation entre croissance de la productivité du travail et de l'emploi, au niveau agrégé comme au niveau sectoriel. Sur cette base, la révision des lignes directrices intégrées de Lisbonne en 2008 pourrait être l'occasion d'une meilleure prise en compte dans la mise en œuvre de la stratégie de la diversité sectorielle des situations d'emploi et de productivité.

#### Productivité, emploi : une séquence au cœur de la Stratégie de Lisbonne

La Stratégie de Lisbonne axée sur la croissance et l'emploi en Europe, s'appuie sur un diagnostic économique central qui souligne le « décrochage » de l'UE vis-à-vis de ses principaux compétiteurs, et tout particulièrement des États-Unis, décrochage mesuré notamment par le PIB par habitant et la productivité du travail. L'écart de niveau de PIB<sup>5</sup> tient surtout à la plus faible mobilisation de la main-d'œuvre européenne (plus faible nombre d'heures travaillées en moyenne et plus faible taux d'emploi) et à un moindre niveau moyen de productivité horaire qui ne concerne pas tous les pays. L'écart de niveau de productivité horaire se double d'un ralentissement de la croissance de cette productivité européenne<sup>6</sup> depuis 1995 par rapport aux États-Unis. Cette moindre dynamique de la productivité horaire du travail européenne témoignerait avant tout des différences de performance en matière d'innovation.

Cette médiocre dynamique globale recouvre surtout une grande variété de situations nationales au sein de l'espace européen. En première analyse, les écarts en niveau indiquent que la France connaît d'abord un problème de mobilisation de sa main-d'œuvre qui résulte à la fois d'une faiblesse relative du taux d'emploi et de la durée du travail. Au final, le nombre d'heures travaillées par habitant était inférieur de 6 % à celui des États-Unis en 1980, de 20 % en 1985

<sup>1</sup> Pour affiner le diagnostic sur la croissance, le Conseil européen de décembre 2005 a retenu deux indicateurs principaux : le Produit intérieur brut par habitant en standards de pouvoir d'achat, d'une part, et la productivité de la main-d'œuvre par personne occupée, d'autre part.

<sup>2</sup> La situation européenne initiale de sous-emploi autorise néanmoins un accroissement de l'emploi supérieur à celui de la population à moyen terme et donc de moindres gains de productivité pour atteindre 3 % de croissance potentielle.

<sup>3</sup> OCDE : DELSA/ELSA/WP5 (2007), "More Jobs but Less Productive ? The Impact of Labour Market Policies on Productivity"; mars 2007.

<sup>4</sup> Voir aussi sur le sujet, l'analyse de Gilbert Cette qui souligne le lien entre productivité et éviction des moins productifs.

<sup>5</sup> PIB/hab = productivité par heure travaillée x heure travaillée par habitant = productivité par heure travaillée x durée moyenne du travail x taux d'emploi x part de la population en âge de travailler dans la population totale.

<sup>6</sup> Gordon R. (2004), Why was Europe Left at the Station When America's Productivity Locomotive Departed?, *Discussion Paper* n° 4416, Centre for Economic Policy Research.

et de 30 % en 1995 et 2005. Sur ce registre, la France est, avec la Belgique, le pays de l'UE-15 présentant l'écart le plus marqué avec les États-Unis. En revanche, elle dispose d'une productivité horaire parmi les plus élevées au sein des pays européens et supérieure de plus de 5 % encore en 2006 à celle des États-Unis.

En dynamique, si l'érosion est manifeste pour la France depuis 1982, le Royaume-Uni et le Danemark ne s'inscrivent pas dans ce mouvement global de décrochage. Le Royaume-Uni connaît un rattrapage depuis le milieu des années quatre-vingt tandis que le Danemark a stabilisé sa position vis-à-vis des États-Unis depuis 20 ans. Jusqu'au milieu des années quatre-vingt-dix, le décrochage français à l'égard des trois autres économies relevait avant tout de la dégradation relative du volume de travail mobilisé dans l'économie. Après 1995, la perte de terrain hexagonale vis-à-vis des États-Unis est due au moindre rythme relatif de la productivité horaire et à une moindre durée du travail.

**Tableau 1 : Écarts danois, français et britannique au niveau du PIB par habitant américain, exprimés en dollars de l'année 2006 et ajustés sur des parités de pouvoir d'achat de 2002<sup>7</sup>**

	1980			1995			2006		
	France	Royaume-Uni	Danemark	France	Royaume-Uni	Danemark	France	Royaume-Uni	Danemark
PIB par habitant : écart en % au niveau américain	-14 %	-25 %	-15 %	-20 %	-23 %	-14 %	-24 %	-21 %	-17 %
Décomposition des écarts									
Productivité horaire	-9 %	-23 %	-15 %	11 %	-6 %	1 %	5 %	-9 %	-11 %
Durée du travail / emploi (1)	2 %	-3 %	-10 %	-11 %	-10 %	-19 %	-15 %	-9 %	-12 %
Emploi / population (2)	-8 %	1 %	11 %	-18 %	-8 %	5 %	-15 %	-4 %	5 %
Utilisation du travail (1) + (2)	-6 %	-3 %	1 %	-29 %	-18 %	-14 %	-30 %	-13 %	-7 %

Source : Groningen Growth and Development Centre, Total Economy Database, January 2007<sup>8</sup>

### Emploi, productivité : un diagnostic sur leurs évolutions qui présente des fragilités

Entre 1995 et 2005, la croissance cumulée de l'emploi est semblable aux États-Unis, en France et au Royaume-Uni (de 11 % à 13 % d'emplois supplémentaires outre-Atlantique selon les sources ; de 10 % à 12 % en France et au Royaume-Uni). Les créations d'emploi sont de moindre ampleur au Danemark (entre 5 % et 6 %). À l'intérieur de la décennie 1995-2005, les situations par sous périodes sont plus contrastées, mais également plus incertaines. L'avantage américain était net jusqu'en 2000, la France se situant en position intermédiaire haute, devant le Royaume-Uni et le Danemark. La hiérarchie semble inverse entre les trois grands pays depuis 2000, le Danemark demeurant au bas de l'échelle (tableau 1).

Les incertitudes qui entourent l'évaluation de l'emploi sont néanmoins significatives. Les révisions sont courantes, notamment aux États-Unis, et d'importants écarts en niveau et en variation apparaissent selon que l'emploi est mesuré sur la base des enquêtes conduites auprès des établissements ou auprès des personnes. La marge d'incertitude s'établirait à un demi-point de croissance annuelle, en France et aux États-Unis, sur la période 1995-2000 comme sur la période 2000-2005<sup>9</sup> (tableau 1)<sup>10</sup>.

**Tableau 2 : Croissance de l'emploi total selon différentes sources statistiques**

	Danemark		France			Royaume-Uni			États-Unis		
	Comptabilité nationale	LFS Eurostat	Comptabilité nationale	Enquêtes d'établissement	LFS Eurostat	Comptabilité nationale	LFS (ONS)	LFS Eurostat	Comptabilité nationale (BEA)	Enquêtes d'établissement (CES)	Enquêtes ménages (CPS)
1985-1995	0,1	0,2	0,4	0,4	0,3	0,5	0,5	0,7	1,6	1,9	1,5
1995-2005	0,5	0,6	1,0	1,1	1,2	1,1	1,0	0,8	1,1	1,3	1,3
1995-2000	1,0	0,9	1,4	1,6	1,1	1,3	1,2	0,8	2	2,4	1,9
2000-2005	0,0	0,3	0,6	0,5	1,2	0,9	0,7	0,8	0,2	0,3	0,7

Sources : OCDE, Eurostat, organismes nationaux (INSEE, ONS, BEA, DST)

L'analyse des écarts de productivité entre pays ne peut faire abstraction de cette incertitude concernant le dénominateur. À cela s'ajoutent les difficultés relatives à la mesure de la durée du travail. Selon l'OCDE, la durée du travail par tête aurait diminué de 2 % entre 2000 et 2005 aux États-Unis, alors que le *Bureau of Labor Statistics* estime cette baisse à 4 %, hypothèse retenue par l'université Groningen. Au final, la marge d'incertitude serait d'un demi-point en rythme annuel, les estimations de la croissance de la productivité horaire du travail oscillant entre 2 % et 2,5 % aux États-Unis entre 2000 et 2005 ou entre 1,4 % et 1,7 % en France selon les sources les plus connues.

<sup>7</sup> Selon l'OCDE, les écarts de PIB par habitant ne seraient significatifs que lorsqu'ils excèdent 5 %. En dépit des progrès en matière d'harmonisation, chaque « changement de base » est l'occasion de constater que les montants précédemment admis ont été corrigés, parfois de manière importante.

<sup>8</sup> Le Groningen Growth and Development Centre (GGDC) réalise des travaux de recherche sur l'analyse comparée des performances économiques. Il développe des bases de données d'indicateurs sur la croissance et le développement et coordonne le projet EU-Klems. EU-Klems est un projet financé par la Commission européenne qui a développé une base de données fournissant des mesures comparables entre États notamment sur croissance, emploi, productivité à un niveau sectoriel, et ce pour l'Union européenne depuis 1970. Il a été mené par un consortium d'une quinzaine d'instituts dont le GGDC, le NIESR, le CPB et le CEPII en France, et a bénéficié de collaborations avec l'OCDE.

<sup>9</sup> Sur l'ensemble de la décennie, les écarts se compensent et les mesures paraissent moins divergentes entre sources.

<sup>10</sup> Les bases de données mobilisées ici, disponibles sur le site Groningen, sont largement issues des comptes nationaux. Les nomenclatures sont néanmoins harmonisées, et certaines séries sont retravaillées à partir des enquêtes auprès des établissements ou des ménages pour obtenir la ventilation sectorielle la plus complète possible.

Au vu des évaluations de la productivité qui font référence, notamment de celles qui découlent de la base de données élaborée par l'université de Groningen avec l'aide de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), deux faits marquants ressortent au niveau agrégé (tableau 3) :

- Le décrochage de la productivité horaire européenne à partir de 1995, qui a fait l'objet d'une littérature abondante au tournant des années 1990 et 2000 sur les effets de l'écllosion de la « nouvelle économie », paraît relever plus d'une accélération américaine que d'une décélération européenne.
- L'écart se serait creusé depuis 2000, signal *a priori* inquiétant pour la Stratégie de Lisbonne, mais à relativiser compte tenu de la dispersion précitée des évaluations et de l'ampleur des réévaluations potentielles de l'emploi américain.

Tableau 3 : Croissance de la productivité horaire du travail en rythme annuel

	1985-1995	1995-2005	1995-2000	2000-2005
Danemark	2,4	1,1	1,1	1,1
France	2,2	1,9	2,1	1,7
Royaume-Uni	2,4	2,1	2,2	2,0
États-Unis	1,2	2,4	2,3	2,5
UE-15	2,2	1,4	1,8	1,1

Sources : Groningen Growth and Development Centre, Total Economy Database, January 2007

### Les évolutions de la productivité du travail et de l'emploi ont suivi des trajectoires très différenciées dans le temps et suivant les secteurs dans les pays considérés

Les performances similaires, entre les trois grands pays notamment, en matière de création d'emploi de 1995 à 2005, prolongent des trajectoires très contrastées lors de la précédente décennie. Ces pays illustrent notamment, à des degrés divers et de façon différenciée en fonction du temps et des secteurs, la tension potentielle entre croissance de la productivité du travail et de l'emploi mentionnée par l'OCDE (tableau 4) :

- L'emploi américain a crû massivement entre 1985 et 1995 : +17 % (1,6 % par an). L'essentiel de la hausse du taux d'emploi s'est produite durant cette période (plus précisément entre 1983 et 1995, où le taux d'emploi passe de 66 % à 73 %, niveau en dessous duquel il oscille depuis). Le rythme de croissance de la productivité horaire est particulièrement faible en moyenne durant cette période.
- En France, au Royaume-Uni et au Danemark le ralentissement modéré de la croissance de la productivité depuis 1995 s'est accompagné d'un rebond de l'emploi après des années de faible croissance. Dans les différents pays, les secteurs conjuguent rarement forts gains de productivité et vigueur des créations d'emploi (en grisé). Toutefois, la capacité à combiner croissance de l'emploi et de la productivité dans certains secteurs, tels que le commerce ou les services aux entreprises, joue un rôle décisif sur les performances relatives entre pays.

Tableau 4 : Croissance de l'emploi et croissance de la productivité horaire, 1985-1995 et 1995-2004

	Danemark		France		Royaume-Uni		États-Unis	
	Emploi	Productivité horaire	Emploi	Productivité horaire	Emploi	Productivité horaire	Emploi	Productivité horaire
<b>Total 1985-1995</b>	<b>-0,1</b>	<b>2,6</b>	<b>0,4</b>	<b>2,2</b>	<b>0,4</b>	<b>2,3</b>	<b>1,6</b>	<b>1,1</b>
Machines électriques, poste et télécommunication	-1,2	5,9	-0,6	5,1	-2,1	7,3	-1,3	8,0
Biens manufacturés hors secteur électrique	-1,0	1,8	-1,9	3,5	-1,9	3,8	-0,1	2,1
Autres productions*	-2,1	5,8	-2,4	3,6	-1,7	2,8	0,4	0,1
Distribution et commerce	0,0	3,2	0,2	3,3	0,4	3,1	1,7	2,1
Finance	0,0	5,3	0,1	0,4	1,0	2,6	1,2	2,7
Services aux entreprises	2,4	2,4	3,9	-0,8	3,7	0,6	4,4	-0,3
Services aux personnes**	2,0	0,8	2,4	-0,8	2,5	1,1	2,6	0,0
Services à dominante non marchande	0,3	1,0	1,7	0,9	1,1	0,7	1,9	0,1
Administration	0,2	-0,2	1,0	0,8	-0,8	0,5	0,6	0,9
Éducation	0,8	1,1	1,4	0,9	1,1	0,5	2,3	0,1
Santé	0,2	2,0	2,4	0,9	2,1	1,5	3,3	-1,1
<b>Total 1995-2004</b>	<b>0,6</b>	<b>1,1</b>	<b>1,1</b>	<b>1,7</b>	<b>1,3</b>	<b>1,9</b>	<b>1,1</b>	<b>2,4</b>
Machines électriques, poste et télécommunication	1,1	5,7	-0,3	9,0	-0,8	8,3	-1,2	11,0
Biens manufacturés hors secteur électrique	-2,0	1,8	-0,9	3,4	-2,2	2,5	-2,1	3,1
Autres productions*	-0,5	2,4	-0,3	1,8	0,3	1,6	1,6	0,1
Distribution et commerce	0,7	1,2	1,6	1,4	1,1	3,0	0,7	4,5
Finance	0,2	5,8	0,4	2,6	0,5	5,1	1,5	5,0
Services aux entreprises	4,9	-1,3	3,7	-0,2	3,7	3,3	3,0	1,3
Services aux personnes**	1,9	-2,6	2,7	1,1	2,8	0,3	1,6	1,0
Services à dominante non marchande	0,9	0,4	0,9	1,1	1,9	-0,4	1,5	0,8
Administration	-0,8	1,3	0,1	1,8	0,8	0,1	0,4	1,0
Éducation	1,1	0,8	0,9	-1,2	2,9	-1,7	2,2	0,1
Santé	1,4	0,8	1,6	0,0	1,6	1,4	1,8	1,6

\* Autres productions = mines, utilités, construction et agriculture ; \*\* services aux personnes = services domestiques + services aux particuliers + hôtellerie et restauration + autres services sociaux (crèches, accueil des personnes âgées ou des personnes en difficulté et aide à domicile notamment).

Source : Calculs Centre d'analyse stratégique, Groningen, EU-Klems productivity database, mars 2007

**La mise en œuvre de la Stratégie de Lisbonne pourrait mieux prendre en compte la diversité sectorielle des situations d'emploi et de productivité**

L'examen de la structure des créations d'emplois par secteurs montre que les écarts entre les pays ici considérés proviennent essentiellement du commerce, de l'hôtellerie & restauration, mais aussi de l'éducation et de la santé, des services aux personnes et aux particuliers, soit des secteurs à faible niveau de productivité<sup>11</sup>. Dans cette optique, une convergence de la structure française d'emplois sur celle des pays anglo-saxons pourrait permettre de tirer parti de gisements d'emplois inexploités mais risquerait en même temps de ralentir au moins dans un premier temps la croissance de la productivité du travail française. La distribution, la finance et les services aux entreprises expliquent la majeure partie de la meilleure croissance de la productivité aux États-Unis, et dans une moindre mesure de celle du Royaume-Uni sur la France<sup>12</sup>. Pour le reste de l'économie, les performances sont identiques ou supérieures en Europe, et en particulier en France. Ce constat invite à se focaliser sur les barrières sectorielles à la création d'emplois et à l'innovation.

- La distribution/commerce a connu une forte croissance de sa productivité aux États-Unis et diminué son poids dans l'emploi. En France, la faible croissance de la productivité du secteur s'est accompagnée d'une forte croissance de l'emploi.
- Pour ces trois pays, la réallocation du travail a été particulièrement marquée vers les secteurs santé, éducation et services aux personnes qui ont affiché une faible progression de la productivité.

Seul le secteur des services aux entreprises fait exception à cette règle. Utilisateur de TIC, ce secteur, combine en effet une grande vigueur des créations d'emploi et de la productivité au cours de la décennie passée au Royaume-Uni et dans une moindre mesure aux États-Unis. La diffusion des innovations semble bien un enjeu décisif pour ces secteurs.

Ces spécificités sectorielles soulignent l'importance de mises en œuvre nationales de la Stratégie de Lisbonne qui favorisent la prise en compte de la diversité sectorielle des situations d'emploi et de productivité. Ce constat peut inciter à une inflexion des leviers de politiques publiques mobilisables au niveau européen. Les ressorts d'une croissance à faible productivité dans un premier temps mais riche en emploi des secteurs sociaux et aux personnes sont en effet aujourd'hui peu traités dans les lignes micro-économiques de la Stratégie de Lisbonne. La révision des Lignes Directrices Intégrées en 2008 pourrait être l'occasion de davantage en tenir compte. Insérer plus explicitement un volet social/éducation/services aux personnes dans les lignes micro-économiques paraît une voie à explorer d'autant que d'autres pays européens, notamment l'Allemagne<sup>13</sup>, soutiennent également leur développement.

Ce renforcement des actions en faveur des services peu « délocalisables » pourrait compléter le levier de l'ouverture des marchés mis en avant par la Commission en tant que facteur clé de création d'emplois. Sans remettre en cause l'enchaînement vertueux global productivité /emploi, l'examen des performances sectorielles semble ainsi indiquer que la France souffrirait moins de problèmes d'insertion dans l'économie de la connaissance que d'une « diffusion » moins marquée qu'ailleurs des innovations technologiques dans certains secteurs. Dans l'optique d'une diffusion plus marquée de ces innovations, les réallocations d'emplois qui en découleraient ne joueraient pas nécessairement en faveur d'une accélération rapide et immédiate de la productivité dans l'ensemble de l'économie, sans pour autant que cela soit le signal d'une défaillance en matière d'innovation.

> Vanessa Wisnia-Weill, Département Analyse économique et financière

<sup>11</sup> Debonneuil M. et Cahuc P. (2004), Productivité et emploi dans le tertiaire, rapport du Conseil d'analyse économique.

<sup>12</sup> R. Gordon avait déjà fait ce constat en 2004 : « lorsque l'on considère les différentiels de croissance de la productivité horaire par branches de l'économie, il apparaît que la quasi-totalité de l'écart entre les États-Unis et l'Europe ou la France est concentrée dans trois des 56 branches : le commerce de gros, le commerce de détail et les services financiers ».

<sup>13</sup> Cf. PNR Allemagne 2006, paragraphe 4.7.1 et 4.7.2.

## BRÈVES

### Union européenne

#### > QUOTAS D'ÉMISSIONS DE CO<sub>2</sub> : APRÈS L'AÉRIEN, LE TRANSPORT MARITIME ?

Le 16 avril, la Commission a indiqué qu'elle rédigerait un projet de directive d'ici la fin de l'année, visant à limiter la contribution du secteur maritime au changement climatique, en l'intégrant dans le système communautaire d'échange de quotas d'émission de CO<sub>2</sub>. Au début des années 2000, le transport maritime européen rejetait environ 200 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> contre un peu plus de 100 millions pour l'aviation et émet également d'autres polluants atmosphériques, comme les oxydes d'azote et du dioxyde de soufre. Le protocole de Kyoto confie la mission d'élaborer des règles permettant la réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'Organisation maritime internationale (OMI). Mais, l'exécutif bruxellois refuse d'attendre plus longtemps qu'une décision soit prise à l'échelle internationale, estimant les progrès dans les discussions trop lents. La perspective d'une action unilatérale de l'UE, dont les États représentent 41 % du tonnage maritime mondial, pourrait stimuler le débat sur l'impact environnemental du secteur et sur les mesures les plus efficaces pour le réduire. Elle pourrait également provoquer une dispute transatlantique semblable à celle causée par les projets de réglementation européenne élaborés en 2006 visant à imposer des quotas d'émission au secteur aérien à partir de 2012.

<http://www.euractiv.com/fr/transport/ue-envisage-plafonner-emissions-secteur-maritime/article-163231>

> N. B.

#### DE NOUVELLES PISTES POUR MIEUX VALORISER LES RÉSULTATS DE LA RECHERCHE PUBLIQUE

Pour accélérer la mise en œuvre de la Stratégie de Lisbonne, la Commission européenne estime crucial de remédier aux faiblesses de l'UE dans le domaine du transfert de connaissances entre les organismes publics de recherche et l'industrie. Elle estime qu'en Europe, il convient en particulier de **faire en sorte que les organismes de recherche publique gèrent de façon plus systématique et plus professionnelle leurs droits de propriété intellectuelle**, sur la base de solutions tantôt propriétaires, tantôt *open source*, afin de renforcer à la fois l'innovation et la diffusion du savoir. Il s'agit aussi de promouvoir la mobilité du personnel et la coopération transnationale, ainsi que de **tirer parti des possibilités ouvertes par de nouveaux dispositifs** tels que l'**Institut européen de technologie**, qui devrait être opérationnel en 2008, ou encore le nouveau régime de **contrôle des aides publiques à la recherche et à l'innovation**, dans le cadre de la politique européenne de concurrence. Entré en vigueur début 2007, ce régime précise dans quelles limites les organismes publics de recherche peuvent bénéficier des subsides de l'État, sachant que certains d'entre eux opèrent de plus en plus en aval, aux confins de l'activité commerciale.

[http://ec.europa.eu/invest-in-research/pdf/com2007182\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/invest-in-research/pdf/com2007182_fr.pdf)

> R. L.

### International

#### > ÉTATS-UNIS : LE VOTE ÉLECTRONIQUE AU CŒUR DES DÉBATS DE LA FUTURE CAMPAGNE PRÉSIDENTIELLE

Le vote électronique devrait, selon toute vraisemblance, être au cœur des débats de la campagne présidentielle qui s'annonce aux États-Unis. Appuyés par la majorité dont leur parti dispose au Congrès, plusieurs élus démocrates entendent en effet poser les jalons d'une vaste réforme électorale censée déployer ses effets avant les échéances de 2008. Or, de toutes ces propositions, c'est certainement celle d'un représentant du New Jersey, Rush Holt, qui s'avère la plus controversée. Ce texte, qui devrait être prochainement soumis au vote, prétend **encadrer l'emploi des machines à voter, en développant notamment les opérations de contrôle des résultats obtenus par cette voie et en interdisant l'utilisation de machines à écran tactile ne délivrant pas de récépissé aux électeurs**. Soutenu par diverses organisations de protection des droits civils, ce texte essuie les critiques de nombreux acteurs (associations de vétérans, d'handicapés, etc.) pourtant opposés au vote électronique. Il lui est notamment reproché de favoriser les machines à voter dotées d'un scanner électronique. Si elles permettent à l'électeur de conserver une trace de son vote, ces machines seraient ainsi difficilement accessibles aux personnes handicapées et à celles ne maîtrisant pas parfaitement l'anglais... ce que garantissaient paradoxalement les dispositifs à écran tactile.

<http://www.prospect.org/web/page.wv?section=root&name=ViewWeb&articleId=12625>

> J. T.

---

**> PRODUITS ISSUS D'ANIMAUX CLONÉS : PROLONGEMENT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE AUX ÉTATS-UNIS**

---

En décembre dernier, la réglementation préparée par la Food and Drug Administration, l'autorité américaine de réglementation des médicaments et de l'alimentation, prévoyait d'autoriser des produits issus d'animaux clonés pour la consommation humaine et de ne pas rendre obligatoire leur étiquetage (*Cf. note de veille n° 40 du 8 janvier 2007*). À l'issue d'une période de 90 jours pour consulter la population, soit le 3 avril, leur commercialisation devait être autorisée, levant ainsi le moratoire de 2001 sur les produits dérivés d'animaux clonés. Mais, face au nombre important de demandes de report de l'autorisation officielle, la FDA a décidé le 2 avril de prolonger d'un mois la période d'enquête publique, ce qui porte la nouvelle échéance au 3 mai. En effet, sur ce sujet particulièrement controversé aux États-Unis, nombre d'industriels de l'agro-alimentaire se sont joints aux associations pour réclamer l'allongement de cette période de consultation jugée trop courte pour permettre une véritable analyse de cette proposition. En outre, en prévision d'une éventuelle autorisation de la FDA, certaines entreprises se sont d'ores et déjà engagées à contrôler par elles-mêmes leurs filières d'approvisionnement afin d'exclure les produits issus d'animaux clonés auxquels les consommateurs américains restent majoritairement opposés.

<http://www.foodnavigator.com/news/ng.asp?id=75369> ; <http://www.fda.gov/OHRMS/DOCKETS/98fr/2003n-0573-nec0001.pdf> ; <http://www.fda.gov/bbs/topics/NEWS/2006/NEW01541.html> ; <http://www.fda.gov/cvm/CloneRiskAssessment.htm>

> *N. B.*

---

**> UNE NOUVELLE RÉPARTITION DES DROITS D'ÉMISSION DE CO<sub>2</sub> ENTRE LES CENTRALES ÉLECTRIQUES ALLEMANDES INQUIÈTE LES PRODUCTEURS...**

---

Dans le cadre d'un nouveau plan d'allocation des droits d'émissions de CO<sub>2</sub>, le gouvernement allemand a décidé qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, les quotas d'émission seront attribués aux centrales électriques indépendamment de leur état de modernisation, mais avec une modulation en fonction des combustibles (gaz, houille, lignite, etc.). Dans ce schéma, les centrales à lignite (la forme de charbon la plus émettrice de CO<sub>2</sub>) qui rejettent en moyenne 30 % de plus de CO<sub>2</sub> (voire 50 % pour les plus anciennes) que les centrales à houille, n'auraient droit qu'à des quotas supérieurs de 10 %. Cette pénalisation de la lignite soulève de vives protestations de la part de certaines compagnies d'électricité. La lignite constitue l'une de leurs sources principales d'énergie et assure 25 % de la production d'électricité du pays, ce qui fait dire à RWE qu'une telle décision n'a pas de sens d'un point de vue économique. **Cette réforme**, qui favorise l'utilisation d'un charbon plus « propre » et incite à la modernisation des centrales existantes, **constitue une nette amélioration par rapport au système actuel d'attribution de quotas reposant sur les émissions passées de CO<sub>2</sub>**.

[http://www.strom.de/vdew.nsf/ID/DE\\_Home](http://www.strom.de/vdew.nsf/ID/DE_Home) ; <http://www.rwe.com> ; <http://www.vattenfall.de>

> *D. A.*

---

**> LA FAO S'INQUIÈTE DE LA STAGNATION DES NÉGOCIATIONS DU CYCLE DE DÉVELOPPEMENT**

---

La FAO, habituellement discrète dans les négociations du cycle de Doha à l'OMC, montre dans le rapport sur « La situation des marchés des produits agricoles en 2006 » qu'elle a officialisé pendant les négociations de New Delhi une position de défense des inquiétudes des pays africains. La FAO y confirme certes l'intérêt des trois types d'intervention agricole des États que sont l'appui intérieur, la concurrence à l'exportation et l'accès au marché, en raison des distorsions aux bons fonctionnements des marchés qu'elles entraînent. Mais elle rappelle les remises en cause récentes des résultats des modèles habituels de l'OMC sur les avantages attendus des réformes en jeu. Une vision plus nuancée et plus réaliste de « l'agriculture des pays en développement » est selon elle nécessaire. La FAO s'inquiète **des modalités par lesquelles les pays les plus pauvres pourront effectivement tirer parti des négociations** : faire fonctionner les échanges agricoles tout en préservant les pays pauvres dont l'agriculture n'est pas compétitive par l'identification des produits spéciaux et des mécanismes de sauvegarde est stratégique. Mais la réduction de la faim dans ces pays nécessiterait aussi **des interventions des États par des politiques de développement de leur agriculture**. Enfin, elle appelle au renforcement de leurs capacités à mieux analyser leurs intérêts et les trajectoires qui leurs sont bénéfiques, et à les défendre à l'OMC.

<http://www.fao.org/docrep/009/a0950f/a0950f00.HTM>

> *J.-L. P.*

## France

### > VERS UNE NOUVELLE « GUERRE DES PRIX » DANS LA GRANDE DISTRIBUTION ?

D'après une étude d'ACNielsen-Panel International, les prix des références de marques nationales de produits de grande consommation ont baissé de plus de 3 % entre février 2006 et février 2007. Cette baisse des prix, rendue possible par l'entrée en vigueur de la loi Dutreil qui autorise les distributeurs à réintégrer cinq points de marge arrière supplémentaires dans leurs prix depuis le 1<sup>er</sup> janvier, atteindrait même 4,3 % en hypermarché. Et encore, ces estimations ne tiennent-elles pas compte des prix des promotions qui s'alignent de plus en plus systématiquement sur le nouveau seuil de revente à perte. Les grandes marques seraient ainsi devenues 7 % moins chères en France que dans l'Union européenne cette année, alors qu'elles étaient plus chères de 3 % en 2003.

(Source : LSA n° 1992, 5 avril 2007)

> C. M.

## Livre, rapport

### > PATRICK LEHINGUE, *SUBUNDA. COUPS DE SONDE DANS L'OCÉAN DES SONDAGES*, ÉDITION DU CROQUANT, MARS 2007, 267 P.

Jamais autant de sondages n'avaient été publiés et commentés que durant la campagne présidentielle française. Partant de cette multiplication des estimations et des baromètres en tout genre, Patrick Lehingue, professeur de science politique à Amiens, propose quelques « coups de sonde » dans les sondages. À travers un retour sur les questions posées par les fondateurs des sondages (les réponses comme des « bruits émis », les interactions enquêteurs-enquêtés) mais également une mise à nu de problèmes plus récents (chute des individus acceptant de se laisser sonder, saturation du marché et aiguisement des concurrences), l'auteur souligne, avec une ironie parfois mordante, les difficultés du métier de sondeur et les imperfections de l'outil. Surtout, **il dessine, en creux, des pistes qui, selon lui, devraient renforcer le caractère scientifique des enquêtes**. Il s'agirait, par exemple, de réviser les quotas pour assurer une meilleure représentativité d'échantillons jugés de plus en plus biaisés par l'augmentation du nombre de non-répondants et par la définition trop large et élastique des quotas, de **poser davantage de questions cognitives**, c'est-à-dire permettant d'apprécier la connaissance des enquêtés des problèmes sur lesquels ils sont interrogés, ou **de questions pratiques**, centrées sur ce qu'ils font. L'auteur, enfin, plaide pour un rééquilibrage de la place des sondages dans la vie politique et intellectuelle, qui passerait notamment par la prise en compte de la réalité d'opinions qui empruntent d'autres voies que la simple réponse concédée au détour d'un questionnaire, par exemple celles formées durant un mouvement social ou à l'occasion d'un conflit social, politique ou juridique.

> B. V.

### > RENFORCER LA COMPÉTITIVITÉ AMÉRICAINE EN SCIENCES, TECHNOLOGIE ET INNOVATION

Aux États-Unis, l'inquiétude au sujet de la perte de leadership en innovation et en compétitivité est un débat très actif depuis 2005. L'AeA, l'ex-association pour l'électronique américaine, le plus important groupe de pression des sociétés de hautes technologies aux États-Unis avec 2 500 compagnies représentées, a publié en mars un nouveau rapport sur ce sujet. Premier constat : la Corée du Sud forme dorénavant plus de diplômés en science et ingénierie que les États-Unis, le Japon 60 % de plus, la Chine six fois plus et l'UE deux fois plus. En outre, le rapport note que les niveaux d'investissements en R & D restent en dessous des investissements consentis dans les années 1980, particulièrement en recherche fondamentale, tandis que la Chine, par exemple a doublé son effort de R & D depuis dix ans. Aussi, l'AeA recommande-t-elle plusieurs mesures parmi lesquelles : renforcer l'enseignement des sciences et les aides pour compenser la hausse des frais de scolarité en université ; augmenter les financements de la recherche fondamentale fédérale, notamment dans les sciences dures et rendre permanents les crédits d'impôts recherche ; mettre en oeuvre une réforme des visas pour les personnes très qualifiées ; promouvoir la diffusion de l'Internet à haut débit, les États-Unis ayant régressé du 11<sup>e</sup> au 16<sup>e</sup> rang entre 2002 et 2005. Nombre de ces recommandations sont déjà en cours d'application au travers des lois, la dernière introduite au Congrès le 5 mars dernier en vue de renforcer la domination américaine en sciences, technologie et en innovation, ayant suscité un large consensus bipartisan.

(Sources : "We are still losing the competitive advantage, Now is the time to act". mars 2007 : [http://www.aeanet.org/publications/AeA\\_Competitiveness\\_2007.asp](http://www.aeanet.org/publications/AeA_Competitiveness_2007.asp) ; S.761 - A bill to invest in innovation and education to improve the competitiveness of the United States in the global economy)

> N. B.

> "THE COST OF EXCLUSION. COUNTING THE COST OF YOUTH DISADVANTAGE IN THE UK", THE PRINCE'S TRUST, APRIL 2007

Une étude de la *London School of Economics* décrit les situations d'exclusion d'un grand nombre de jeunes Britanniques. Elle en distingue trois formes – le non accès à l'emploi, à l'éducation et enfin à l'apprentissage – et en évalue le coût. Dans un contexte de forte croissance et de faible chômage, le nombre de *NEETS* (*neither in Employment, Education nor Training*) âgés de 15 à 24 ans a augmenté d'environ 15 % depuis 1997 à 1,24 million de personnes en 2006. **Ces jeunes exclus, dont le nombre croît sensiblement plus vite chez les hommes que chez les femmes, représentent aujourd'hui environ 1/5<sup>e</sup> de la classe d'âge des 15-24 ans.** La Grande-Bretagne est, à cet égard, l'un des pays européens les moins « performants » parmi les 15 recensés dans l'étude. À partir de ces constats, les auteurs soulignent le rôle de l'éducation comme facteur de lutte contre l'exclusion, dans une économie mondialisée et vieillissante. En s'appuyant notamment sur des travaux de recherche mesurant les liens multiples entre éducation, chômage, santé et délinquance, **ils estiment, sans les agréger, les coûts directs et indirects de l'exclusion des jeunes à des montants bien supérieurs aux seuls revenus de remplacement liés au chômage.**

<http://cep.lse.ac.uk/about/news/2007.asp#639>

> C. G.

*Rédacteurs des brèves : Dominique Auverlot (DRTDD), Nathalie Bassaler (RG), Christel Gilles (DTEF), Rémi Lallement (DAEF), Céline Mareuge (DAEF), Jean-Luc Pujol (DRTDD), Jérôme Tournadre-Plancq (DIS), Benoît Verrier (DIS)*

*Directrice de la publication :*  
Sophie Boissard, directrice générale  
*Directeur éditorial :*  
Bruno Héroult, rapporteur général  
*Rédactrice en chef et responsable  
de la cellule de veille :*  
Nathalie Bassaler, chargée de mission

Pour consulter les archives  
de la Note de Veille  
en version électronique :  
[http://www.strategie.gouv.fr/  
rubrique.php3?id\\_rubrique=12](http://www.strategie.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=12)

Centre d'analyse stratégique  
18 rue de Martignac  
75700 Paris cedex 07  
Téléphone 01 42 75 61 00  
Site Internet :  
[www.strategie.gouv.fr](http://www.strategie.gouv.fr)

